Image not found or type unknown

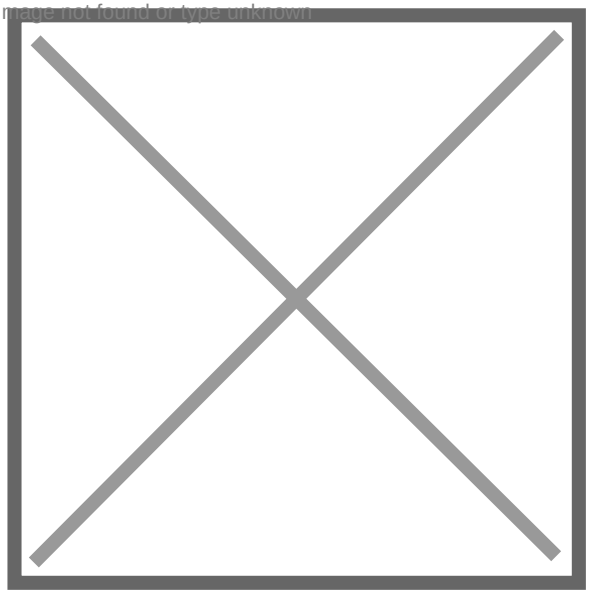

Suites d'une procédure de mise à pied

Par **oltarec**, le **08/07/2008** à **18:32**

Bonjour

j'ai reçu en main propre de mon employeur une lettre de mise à pied conservatoire pour faute grave. La raison de cette faute grave est mentionnée 'les faits produits et dont ceux portés à notre connaissance le ..... nous conduisent à vous informer que nous envisageons de procéder à votre licenciement [...]'.

Cette lettre stipule bien une date d'entretien préalable.
J'ai lu un peu le code du travail correspondant, mais je me demandais au cas où mon employeur décide de me réintégrer, que puis-je attendre comme indemnités ?
le paiement des ces jours de mise à pied peuvent-elles m'être payées ?
Les relations sont (je trouve) assez tendues.
L'employeur peut-il me proposer de rester en me rétrogradant ?
Quelles sont les éléments de preuves que peut fournir l'employeur pour prouver la faute grave ?

merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés